

Avis du Comité Scientifique Covid 972

Validé en séance du 6 mai 2020

Objet : Sortie de confinement en Martinique

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation épidémiologique, des recommandations nationales et de l'évolution des connaissances

Le Comité scientifique Covid 972 émet les recommandations suivantes pour la sortie progressive et contrôlée du confinement.

Cet avis se fonde largement sur l'avis émis le 20 avril 2020 par le Conseil scientifique national en prenant en compte les contraintes et spécificités liées à la situation de la Martinique.

INTRODUCTION

Les premiers cas de Covid-19 sont apparus en Martinique le 5 mars 2020 et ont concerné des individus ayant contracté l'infection hors de la Martinique. Par la suite, de plus en plus de cas dits autochtones, c'est-à-dire sans lien avec une contamination en dehors de l'île, sont apparus.

Les données disponibles à ce jour indiquent que le confinement pratiqué depuis le 17 mars a permis de réduire la transmission du virus : on observe ainsi depuis le début du mois d'avril, une diminution du nombre des hospitalisations et des admissions en réanimation.

La Martinique se trouve donc dans une zone verte selon les trois critères retenus par le gouvernement : un taux de nouveaux cas hebdomadaires de Covid-19 bas, même si la circulation du SARS-CoV-2 est toujours active ; une tension faible dans le service de réanimation du CHUM ; des capacités de dépistage permettant d'identifier rapidement les nouvelles contaminations et de procéder à l'isolement des cas confirmés ou suspects.

Le Comité scientifique local tient à rappeler à titre liminaire la clarification apportée par le Conseil scientifique national à savoir « *que préparer les conditions de sortie progressive du confinement ne signifie pas annoncer que les mesures de contrôle contre le Covid-19 doivent être levées. Ces mesures doivent rester fortes car un relâchement trop soudain des mesures de contrôle pourrait se traduire par une remontée rapide du nombre de cas et par un retour des formes graves en hospitalisation et en réanimation* ».

Afin que la sortie du confinement se fasse dans les meilleures conditions de prise en charge des cas graves dans les établissements de santé, de limitation de la propagation du virus, de reprise d'activités professionnelles et de compréhension par le public, **le Comité scientifique recommande de retenir les principes suivants :**

- Une information renforcée de la population sur l'intérêt sanitaire des mesures arrêtées et un encouragement à les respecter afin de protéger la santé de l'ensemble des habitants de la Martinique en phase de sortie de confinement ;

- L'accompagnement de la sortie de confinement par :
 - ✓ Le maintien de l'interdiction des rassemblements (sauf cas exceptionnels, comme les obsèques pour lesquelles le nombre maximal de personnes présentes doit être adapté aux capacités de l'espace funéraire, dans le respect des règles de distanciation et des mesures barrières) ;
 - ✓ le maintien des mesures barrières sanitaires (lavage des mains, utilisation gel et solutions hydro-alcooliques, distanciation physique) ;
 - ✓ le renforcement de ces mesures par le port obligatoire d'un masque grand public antiprojections, même de fabrication artisanale, dans l'espace public, de manière à signifier clairement que la sortie du confinement n'est pas encore un retour à la vie normale.

- La nécessité de disposer de tests diagnostiques en quantité suffisante afin d'être prêts à contrôler une deuxième vague épidémique ;

- Une information de la population sur le fait que des déplacements entre l'Hexagone et la Martinique présenteront un risque élevé de relance de l'épidémie sur l'île lorsque les déplacements seront moins contraints.

1. Contextualisation des prérequis minimaux indispensables pour une sortie du confinement

Pour pouvoir atteindre ces objectifs et afin de relâcher progressivement et partiellement les contraintes du confinement tout en maintenant un faible niveau de transmission du SARS-CoV-2, une série de prérequis a été identifiée par le Conseil scientifique national. Le Comité scientifique les reprend à son compte en proposant de les adapter à la situation de la Martinique.

- **Prérequis 1.** Mise en place d'une gouvernance en charge de la sortie de confinement
Une gouvernance élargie coordonnée et complémentaire associant les différents acteurs du territoire (ARS, Préfecture, CTM, collectivités, parlementaires, acteurs de la vie économique et sociale) ;
Une gouvernance qui favorise l'adhésion de la population.

- **Prérequis 2.** Des hôpitaux et des services sanitaires reconstitués
La capacité à mettre en œuvre le plan Covid du CHUM avec des stocks de matériel, de traitements et d'équipements de protection reconstitués et suffisants. Une médecine de ville repositionnée en première ligne, avec intégration des outils de suivi numérique des patients COVID-19 consolidée.
Il est primordial de garantir aux patients porteurs de maladies chroniques ou aux patients poly-pathologiques, l'accès aux structures de soin et la remise en place de leur suivi médical dans le respect des recommandations d'usage, liées à l'hygiène et la sécurité.
Il devra aussi être porté une attention particulière à la remise en place ou l'initiation des mesures de soutien à domicile, liée au travail social et médico-social pour les personnes fragiles et en situation de handicap.

- **Prérequis 3.** Des capacités d'identification rapide des cas, de leurs contacts, et d'isolement des patients et de tous les porteurs asymptomatiques contagieux.
Mise en place d'une organisation adaptée à la réalité du territoire, mobilisant des équipes de professionnels formés, capables d'identifier rapidement des cas et leurs contacts, de repérer des patients en situation d'isolement ainsi que tous les porteurs asymptomatiques, en prenant en compte les spécificités induites par la précarité et l'isolement de certaines catégories de la population.

- **Prérequis 4.** Un système de surveillance épidémiologique capable de détecter les nouveaux cas et une reprise de l'épidémie.
Nécessité de disposer d'une modélisation régionale de propagation de l'épidémie.
Mise en place d'enquêtes sérologiques permettant le suivi de la pénétration du virus dans la population dès que des tests fiables seront disponibles.

- **Prérequis 5.** Des critères épidémiologiques pour l'alerte
 - Certaines régions disposent d'indicateurs tels que le R0 (taux de reproduction du virus) et des modélisations de la dynamique de l'épidémie selon différents scénarios. La Martinique n'a pas encore cette possibilité.
 - Le Comité scientifique souhaite que l'accès à de tels indicateurs soit effectif pour la Martinique. Ceci permettrait de contrôler la sortie de confinement en comparant le nombre de cas confirmés par jour au nombre d'infections attendues sur la base de modélisations mathématiques.

- D'autres indicateurs, comme le nombre de lits de réanimation occupés et disponibles, sont essentiels pour s'assurer que les ressources dans les services de réanimation sont suffisantes pour gérer les cas COVID-19 mais également les autres pathologies graves.
 - Le Comité scientifique recommande d'envisager le confinement de la Martinique aux seuils de **4 entrées COVID+ en réanimation et/ou 20 cas confirmés par jour** (moyennes journalières calculées sur 10 jours consécutifs).
 - La création d'une cellule de suivi pour l'analyse quotidienne centralisée sur le plan quantitatif et qualitatif (cas isolés ou clusters, cas importés ou autochtones) de l'ensemble des nouveaux cas confirmés.
- **Prérequis 6.** Des stocks de protection matérielle pour l'ensemble de la population
- Des masques FFP2 et/ou chirurgicaux disponibles et accessibles pour les soignants et les personnes à risque de contamination en fonction du contexte ;
 - Des gels et solutions hydro-alcooliques ;
 - Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale anti-projection disponibles pour l'ensemble de la population et distribués en priorité aux personnes en contact régulier avec le public.

II. *Contextualisation des recommandations pour une sortie du confinement en Martinique*

« pour les deux premiers mois »

Le Comité scientifique propose une stratégie de sortie de confinement reposant sur :

1. **L'identification et l'isolement des cas et des contacts : stratégie « Test et Isolement »**

La Martinique étant une société d'interconnaissance où persistent de nombreuses formes de précarité, le Comité scientifique recommande la mise en place d'une stratégie de contact *tracing* territorialisée.

En complément des mesures gouvernementales qui s'appuient sur les médecins libéraux et la Caisse générale de sécurité sociale (article 6 du texte prolongeant l'état d'urgence sanitaire), le Comité scientifique recommande que des équipes mobiles centrées sur les infirmiers libéraux soient créées.

Ces professionnels de santé de proximité seront capables d'aller au domicile des cas et de celui de leurs contacts et de repérer les personnes en situation d'isolement. Ils feront le lien avec des référents sociaux (CCAS, assistante sociale de secteur) lorsque la situation nécessitera une intervention sociale. Ces équipes mobiles opéreront en articulation avec les laboratoires de ville et le médecin traitant pour signaler et/ou prélever les personnes ayant besoin d'être testées.

Le Comité scientifique recommande la création d'une dizaine d'équipes mobiles au minimum avec une répartition territorialisée tenant compte de la démographie des différents secteurs de l'île : 4 équipes pour le secteur Centre, 1 équipe pour le Nord Caraïbe, 2 équipes pour le Nord Atlantique et 3 équipes pour le Sud.

Le Comité scientifique recommande que le CHUM soit lui aussi en mesure de déployer une équipe mobile au domicile des cas avérés pour des situations particulières (soignants par exemple) ou pour des interventions urgentes.

2. **Les règles générales de la levée de confinement : maintien de la distanciation physique et renforcement des mesures barrières**

Seul le respect de règles limitant strictement la circulation du virus permet d'envisager la levée du confinement.

a) Le respect strict des mesures barrières

Le Comité scientifique souhaite insister sur le sentiment de sécurité donné à tort par le port d'un masque. Ce dernier n'est efficace que bien utilisé et couplé avec un strict respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Une éducation à l'utilisation des masques et des mesures barrières de la population générale via les réseaux sociaux et des spots télévisés, messages FALC (Facile à Lire et à Comprendre) tenant compte de la sociologie (spot en créole, etc.), pourrait être efficace en la circonstance.

L'ensemble de la population doit porter un masque dans les espaces accueillant du public (espaces fermés, et notamment dans les transports, les magasins...).

Une attention particulière devra être portée aux personnes en situation de handicap et aux personnes à besoins particuliers lors de leurs déplacements.

b) Les lieux qui sont en espaces clos

Respect de toutes les règles (distanciation sociale, masque, gel, etc.).

c) Maintien de la fermeture des lieux de rassemblement du public

Toutefois le Comité scientifique propose d'ouvrir l'accès aux plages et à la mer afin de permettre à la population de pratiquer des activités sportives et de loisir en respectant les mesures barrières et en évitant les regroupements de plus de 10 personnes.

3. Les transports urbains et interurbains

Le Comité scientifique invite à prendre en compte la situation de nombre de personnes résidant en Martinique et qui dépendent exclusivement des moyens de transport urbain et interurbain, à la fois pour se rendre sur leur lieu de travail et pour faire face à leurs besoins quotidiens. Ces déplacements doivent se faire dans le respect des mesures barrières et des règles de distanciation physique dont la mise en œuvre pourra être réalisée en concertation avec les autorités concernées, notamment pour les taxis collectifs.

4. Les règles générales concernant les déplacements entre la Martinique et l'Hexagone, entre la Martinique et la Guadeloupe ou la Guyane et les transports internationaux

Le Comité scientifique insiste sur la nécessité de protéger notre région en appliquant des règles strictes de quatorzaine et de diagnostic à l'arrivée de voyageurs.

- ◆ Déplacements entre la Martinique et l'Hexagone, les transports internationaux jusqu'à juillet 2020

Il s'agit de réduire le risque de réintroduction du virus sur le territoire.

Ces déplacements sont très fortement déconseillés durant les mois suivant la période de sortie de confinement. Les voyageurs s'exposent à un risque de mise en quarantaine à l'arrivée dans le pays de destination, à un risque de contamination durant le séjour et à l'application de mesures de quarantaine au retour en Martinique.

Les déplacements à l'étranger devront en toutes circonstances respecter les règles en matière de déplacements à l'étranger en période de COVID-19 énoncées par le Ministère des affaires étrangères.

Le Comité scientifique recommande pour les personnes arrivant sur le territoire la procédure suivante :

- Examen médical à l'arrivée,
- Isolement rigoureux de 14 jours dans le lieu le plus adapté à la situation de chaque personne,
- Diagnostic de type RT-PCR COVID en fin de quatorzaine.

- ◆ Déplacements entre la Martinique et la Guadeloupe ou la Guyane

L'évaluation de la situation sanitaire de ces territoires de laquelle découle une classification en « vert » permet à nouveau les déplacements entre ces régions dès lors que sont respectées les mesures barrières et les règles de distanciation physique.

Le Comité scientifique appelle à une concertation régulière entre les autorités sanitaires et administratives de ces régions. La survenue d'un foyer épidémique régional peut amener à une reprise des règles de confinement à l'échelle locale et à la suspension des transports interrégionaux.

Le Comité scientifique recommande fortement que la distanciation latérale soit respectée à l'embarquement, dans l'avion et au débarquement.

- ◆ Stratégie adaptée à la Martinique

Le Comité scientifique rappelle que la quatorzaine suivie d'un prélèvement nasopharyngé pour PCR SARS-CoV-2 pour toutes les personnes entrant sur le territoire martiniquais est une stratégie qui permet de limiter les nouvelles introductions de ce virus.

Cependant cette stratégie sera difficile à maintenir dans le temps pour des raisons d'acceptabilité sociale et de coût.

Le Comité scientifique recommande que des stratégies alternatives incluant des interventions dans le territoire de départ et à l'arrivée en Martinique soient proposées et évaluées dans des conditions scientifiques strictes. Cela permettra d'établir une **stratégie adaptée à la Martinique** et plus largement aux territoires français insulaires.

Le Comité scientifique recommande que l'évaluation de ces stratégies alternatives soit soutenue via des appels à projets scientifiques financés par l'État (Agence régionale de Santé, Assurance Maladie, Ministère des Outre-mer...) et par la collectivité territoriale de Martinique.

5. Les règles d'ouverture des crèches et établissements scolaires et universitaires

La réouverture d'un établissement devra être subordonnée au respect strict des règles de sécurité sanitaire et des mesures barrières. Cela suppose notamment le réagencement des locaux si nécessaire afin de respecter les distances inter-individuelles, la mise à disposition de solutions hydro-alcooliques et de masques, etc.

Le Comité scientifique recommande aux autorités de procéder à une évaluation systématique de la situation sanitaire et hygiénique des établissements avant d'envisager toute réouverture des écoles, lycées et collèges.

A l'issue de cette évaluation, si les conditions matérielles ne sont pas réunies pour répondre aux exigences sanitaires actuelles, le Comité scientifique recommande le maintien de la fermeture de ces établissements jusqu'à la rentrée de septembre 2020.

Le Comité scientifique recommande que des mesures plus conséquentes d'accompagnement social soient prises afin d'assurer la continuité pédagogique et le maintien d'un lien régulier entre les enseignants et les élèves les plus défavorisés et/ou en difficultés scolaires.

Les règles de sécurité sanitaire doivent s'appliquer également dans les structures d'accueil collectives d'enfants de moins de 3 ans. La mise en œuvre stricte des mesures barrières est particulièrement difficile chez les tout-petits.

Le Comité scientifique recommande de limiter l'accueil à 10 enfants, sauf si la superficie des locaux permet une réorganisation des espaces avec la création de plusieurs entités distinctes et indépendantes, de 10 enfants au maximum chacune. La réouverture des crèches doit être conditionnée à l'équipement des personnels en moyens de protection, en quantité suffisante (masques, gels ou solutions hydro-alcooliques, sur-blouses, gants, etc.).

Pour l'Université des Antilles, la reprise des enseignements à destination des étudiants en présentiel ne pouvant être envisagée avant la rentrée 2020, une réouverture partielle reste possible, dans le respect strict des normes sanitaires et hygiéniques et des mesures barrières, selon les modalités suivantes :

- poursuite du travail à distance autant que possible ;
- possibilité d'exercer des activités de recherche ou administratives en présentiel ;
- reprise partielle des activités de service aux étudiants ou aux agents.

6. Les règles applicables aux personnes ayant développé le Covid-19

En l'absence de certitude scientifique à ce stade sur l'acquisition d'une immunité protectrice chez les personnes ayant développé le Covid-19, il est proposé que les mesures générales soient appliquées y compris à des personnes ayant été infectées.

Le Comité scientifique recommande un accompagnement des personnes guéries lors de leur retour à domicile au travers d'une sensibilisation et d'une information.

Le Comité scientifique insiste sur le fait que les personnes ayant développé le Covid-19, ne doivent être victimes d'aucune exclusion ou stigmatisation.

CONCLUSIONS

La mesure de quatorzaine des nouveaux arrivants constitue actuellement le moyen le plus sûr pour freiner la propagation de la maladie et accompagner la sortie du confinement en Martinique. Cette mesure, tout en maintenant la continuité territoriale, doit être assortie de restriction des rotations des transporteurs.

La mise en œuvre de cette mesure qui s'appuie aussi sur une très large utilisation des tests RT-PCR, est susceptible d'évoluer dans le temps dans le sens de stratégies alternatives plus souples et adaptées à la Martinique.

Mais elle peut se voir au contraire renforcée, jusqu'à la remise en place d'un confinement en cas de reprise de l'épidémie.

L'existence sur l'île d'une proportion élevée de personnes susceptibles de développer des formes graves de Covid-19, ainsi que la recrudescence actuelle de la dengue sont des éléments qu'il est important de considérer.

3 points essentiels

1. Le Comité scientifique rappelle l'importance des prérequis et des recommandations émises par le Conseil scientifique national.
2. Le Comité scientifique insiste pour que les 6 prérequis et les 6 recommandations adaptés à la réalité du territoire soient pris en compte et rendus opérationnels avant d'envisager une sortie du confinement en Martinique.
3. Le Comité scientifique souligne la nécessaire implication de la société civile dans cette démarche et dans sa mise en œuvre. Il recommande également la création d'un **observatoire social et médico-social local**.

Le Comité scientifique consultatif indépendant destiné à éclairer le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique :

- Philippe Hunel, Délégué Régional à la Recherche et la Technologie, Pilote du Comité
- Dr Sylvie Merle, Directrice de l'Observatoire de la Santé, Conseillère médicale auprès du pilote
- Dr Sylvie Abel, Infectiologue
- Dr José-Luis Barnay, Spécialiste de médecine physique et de réadaptation
- Pr André Cabié, Infectiologue
- Dr Anne Criquet-Hayot, Généraliste, présidente de l'URML
- Pr Justin Daniel, Politologue
- Dr Jean Luc Fanon, Gériatre
- Dr Raymond Hélénon, Président du Conseil de l'Ordre des médecins de Martinique
- Dr Maryse Marcelin, Spécialiste de Santé Publique
- Dr Hossein Mehdaoui, Urgentiste
- Guy-Albert Rufin-Duhamel, Ingénieur social
- Dr Xavier Sauvagnac, Anesthésiste
- Dr Ruddy Valentino, Réanimateur, spécialiste d'éthique médicale

Invité permanent : Jacques Rosine, Épidémiologiste